



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 10 janvier 2017

**Avis sur le dossier de Déclaration de Projet
avec mise en compatibilité de PLU
de la commune de Saclas**

La direction départementale des territoires présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet (DP) avec mise en comptabilité du PLU de la commune de Saclas.

La CDPENAF souligne l'effort de la commune pour réaliser un projet de logements sociaux au sein du bourg, en limitant l'impact sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle observe par ailleurs que le projet se situe sur du foncier maîtrisé par la puissance publique.

Avis sur le dossier de mise en compatibilité de PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

(L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

À l'unanimité, la CDPENAF émet un **avis favorable** sur le dossier finalisé de déclaration de projet (DP) avec mise en comptabilité du PLU présenté.

À Évry, le **24 JAN. 2017**

Le président de la CDPENAF,



Olivier de SORAS

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-I-Essonne>